

SEANCE DU
16 MARS 2023

RAPPORT N° V-2
23SGADB0025

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
21

Date de convocation :
10 mars 2023

Date d'affichage :
17 mars 2023

OBJET:

Le Creusot - Barre Jaurès de l'ancien lycée Léon Blum - Travaux préalables de désamiantage, déplombage et curage - Autorisation de signature d'une modification n°1 au marché 2005101DPD

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 4
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 16 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Yohann CASSIER - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. DURAND (pouvoir à Mme COUILLEROT)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. LUARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M .Jean-Paul LUARD



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2120-1-2°, L 2123-1-1°, R 2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vu la délibération n°21SGADB0016 du bureau communautaire du 4 mars 2021 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de curage préalables à la démolition de la barre Jaurès de l'ancien lycée Léon Blum situé sur la commune du Creusot,

Vu le marché n° 2005101DPD du 08 mars 2021, visé le 08 mars 2021 et notifié le 09 mars 2021,

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-5 du Code de la Commande publique relatif à la modification du marché

Le rapporteur expose :

« En cours d'exécution du marché de désamiantage du bâtiment situé au n° 2 du boulevard Saint-Quentin au Creusot, il s'est avéré que certaines prestations n'étaient pas réalisables telle qu'elles avaient été prévues dans le marché.

Il a alors été décidé d'un comme un accord entre les parties de retirer ces prestations du marché et ainsi de contracter une modification de marché en moins-value tenant compte de la non réalisation de ces dernières.

Le montant du marché initial était fixé à 245 005,30 € HT soit 294 006,36 € TTC.

Ces travaux non effectués impliquent une modification n° 1 au marché 2005101DPD d'un montant de - 41 311,70 € HT soit 49 574,04 € TTC en moins.

Compte tenu de ces nouvelles prestations, le montant total du marché est porté à 203 696,60 € HT, 244 432,32 € TTC, soit une diminution de 16,9 % du contrat initial.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer modification n° 1 au marché 2005101DPD conclu avec l'entreprise PRO AMIANTE – domiciliée LA MOTTE LOISY 71300 ST BERAIN SOUS SANVIGNES, pour une diminution du montant initial de 41 311,70 € HT, soit 49 574,04 € TTC.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 17 mars 2023
et publié, affiché ou notifié le 17 mars 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Nom de l'organisme : COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Monsieur le Président de la CUCM

Ordonnateur : Monsieur le Président de la CUCM

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier principal du Creusot, Trésorier de la CUCM ,

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Nom commercial et dénomination sociale PRO AMIANTE

Adresse : LA MOTTE LOISY 71300 ST BERAIN SOUS SANVIGNES

Courriel 2 : proamiant@gmail.com

Numéro de téléphone : 06.24.44.33.84 OU 09.83.78.29.29

Numéro de SIRET : 751 414 558 00039

Code APE : 39 00 Z

Numéro de TVA intracommunautaire : FR6175141455800

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

20051DPD - Le Creusot - Démolition de la barre Jaurès de l'ancien lycée Léon Blum - Travaux préalables de désamiantage, déplombage et curage

Lot 1 : travaux de curage

■ **Date de la notification du marché public :** 09/03/2021

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 245 005,30 €
- Montant TTC : 294 006,36 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre des travaux liés au marché 2005101DPD objet du présent avenant, certaines prestations n'ont pu être réalisées.

En application des articles L. 2194-1 et R. 2194-5 du code de la commande publique, il est alors décidé d'un comme un accord entre les parties de retirer ses prestations du marché et ainsi de contracter une modification de marché en moins-value tenant compte de la non réalisation de ces dernières.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cochez la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 41 311,70 €
- Montant TTC : - 49 574,04 €

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 203 696,60 €
- Montant TTC : 244 432,32€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Le Creusot , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Pour le Président et par délégation
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul Luard

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)